

RÈGLEMENT

Club historique du rugby français depuis plus de 140 ans, le Stade Français Paris ne se cantonne pour autant pas seulement au ballon ovale.

En effet, depuis 2019, la RSE est au cœur du projet du Stade Français Paris. 5 axes d'actions principaux composent celle-ci :

- Formation & Education ;
- Environnement ;
- Sport-Santé ;
- Féminisation ;
- Inclusion & Solidarité.

La création du Fonds de dotation du club en 2022 fut un catalyseur de moyen, et l'opportunité de soutenir de plus en plus de projets sociétaux, caritatifs ou environnementaux.

Après une 1^{ère} édition réussie en 2024, le Fonds de dotation du Stade Français Paris a le plaisir de vous annoncer le retour de son appel à projets, pour recenser divers projets nécessitant son soutien et approfondir ainsi l'engagement du club envers la collectivité.

Cet appel à projets permettra d'accompagner des organisations qui mettent en place des projets favorisant, entre autres, l'engagement citoyen, l'égalité femmes-hommes dans la pratique sportive, la lutte contre la sédentarité, le sport comme vecteur d'inclusion et de solidarité, mais aussi comme moyen d'accélérer la transition écologique à travers le rugby professionnel.

OBJECTIFS

- Participer à rendre accessible la pratique sportive du rugby et le supportérisme pour les publics les plus éloignés, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes en grande précarité, les personnes éloignées de l'emploi, les femmes et les jeunes filles ;
- Favoriser les synergies entre les sections du club Stade Français Paris et les projets mis en place par le Fonds de dotation ;
- Mettre en place des actions dont les impacts sont tangibles et mesurables ;
- Apporter des soutiens adaptés aux porteurs de projets : un soutien en communication via la marque du Stade Français Paris et son Fonds de dotation, un soutien technique et logistique via nos infrastructures et nos moyens matériels, un soutien sportif via nos équipes sportives (masculines et féminines), un soutien financier en mécénat.

CALENDRIER 2025	
Période de candidature	Du 7 avril 2025 au 16 mai 2025
Dates de la phase d'instruction	A partir du 19 mai 2025 Sélection courant juin 2025 Annonce des résultats aux porteurs de projet fin juin / début juillet 2025
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
Acteurs éligibles	Le porteur de projet peut être : 1. Une organisation à but non lucratif reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général remplissant les trois conditions suivantes : être d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non lucratif et être constitué en association ou en fondation ; 2. Un établissement public local social et médico-social ; 3. Un établissement scolaire et universitaire
Conditions de recevabilité des projets	Pour être éligibles, les projets doivent : • Être en lien avec les activités du Stade Français Paris ; • Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructures ; • S'inscrire dans une des thématiques suivantes : sport-santé, éducation et formation, environnement, féminisation, inclusion et solidarité ; • S'inscrire sur la saison 2025-2026 et présenter un calendrier d'action / de déploiement prévisionnel ; • Avoir été envoyé durant la période de candidature de l'appel à projets <i>Avoir un ancrage territorial en Île-de-France est un plus.</i>
Champ d'intervention	Sport-santé Exemples : actions d'inclusion par le sport (rugby adapté, rugby en marchant) de publics éloignés de la pratique sportive (réduction des freins physiques, psychologiques, de mobilité) ; intégration de la pratique sportive et du rugby adapté dans les parcours de santé Inclusion et solidarité Exemples : développement de solutions pour rendre accessible à des personnes en situation de handicap le fait de se rendre dans un Stade ; actions de solidarité envers les adultes et enfants atteints de maladie ; projets contribuant à développer l'activité physique ou le soutien à des personnes en situation de précarité

	Education et formation Exemples : accompagnement à la réussite éducative, développement du projet de formation citoyenne des jeunes joueurs et joueuses du Stade Français Paris Féminisation Exemples : actions pour rendre accessible la pratique du rugby aux femmes et jeunes filles ; projets contribuant à l'augmentation de la présence des femmes et des jeunes filles en tant que supportrice ; développement de partenariat avec la section féminine du club Environnement Exemples : projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et recyclage des déchets de toutes sortes au Stade Jean Bouin ; projets pour atténuer l'impact du rugby sur le climat et sur son écosystème ; actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable des équipes du Stade Français Paris, du Grand Public ou d'autres parties prenantes
CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS	
Critères de sélection des projets	<i>Critère n°1 : pertinence et faisabilité du projet par rapport au champ d'action du Fonds de dotation</i> <i>Critère n°2 : identification de publics cibles prioritaires</i> <i>Critère n°3 : caractère innovant et originalité du projet</i> <i>Critère n°4 : cohérence budgétaire (demande au FDD et projet dans sa globalité)</i> <i>Critère n°5 : maturité de la mesure d'impact du projet</i>
Critères d'exclusion des projets	L'appel à projets ne soutiendra pas : • De projets à but lucratif ; • De projets dont l'objet est la construction d'infrastructures ou l'achat d'équipements (à l'exception de matériel léger) ; • De projets en dehors du territoire français ; • De projets qui demandent un soutien concernant les coûts de fonctionnement (ressources humaines, matériel).
FINANCEMENT	
Soutien financier	Les projets Lauréats de l'appel à projets du Fonds de dotation du SFP seront contactés par les équipes du Fonds de dotation courant juillet. Le Fonds de dotation et l'organisation porteuse du projet travailleront ensemble au calendrier, au déploiement au budget du projet.

	Les projets Lauréats ne se verront pas octroyer de subvention pour la réalisation du projet mais un (co-) financement, qui sera réalisé au fil des actions portées et déployées.
MODALITÉS DE CANDIDATURE	
Modalités de dépôt de candidature	La période de candidature du 7 avril au 16 mai 2025 doit être respectée. Dans le cadre de l'appel à projets, les porteurs de projets doivent : • Remplir le formulaire de l'appel à projets ; • Communiquer un budget du projet via le formulaire.

Pour toute question au sujet de ces éléments, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse fondsdedotation@stade.com.

